

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

VIVATECH

REGLEMENT

SOMMAIRE

1) Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt.....	2
2) Engagements des parties	4
3) Sélection des entreprises	5
4) Calendrier et dossier de candidature.....	7

1) Présentation de l'appel à manifestation d'intérêt

1.1) Politique de l'Eurométropole en faveur de l'innovation

L'innovation est un moteur du développement économique et de l'attractivité du territoire. Elle est également un levier de transformation environnementale et sociétale, de résilience et de création d'emplois. À ce titre, elle est un axe stratégique du Pacte pour une économie locale durable, cadre partenarial de travail de l'écosystème local, et de la feuille de route économique de l'Eurométropole de Strasbourg, sa déclinaison opérationnelle.

Le territoire de l'Eurométropole présente de nombreux atouts pour le développement des entreprises innovantes :

- Une situation géographique au cœur des marchés européens les plus dynamiques
- Une Université renommée rassemblant plus de 60 000 étudiant-es
- Un écosystème de recherche de premier plan
- Des levées de fonds de plus de 70 M€ en 2024
- Des lieux favorables à l'innovation (Parc d'innovation d'Illkirch, Nextmed, Manufacture des Tabacs...)

Ces atouts sont renforcés par une action volontariste de l'Eurométropole en faveur de la création et du développement de start-up qui se décline selon plusieurs modalités :

- Soutien aux structures d'accompagnement à l'innovation
- Dispositifs d'aides aux start-up
- Offre d'hébergement d'entreprises adaptée

L'action de la collectivité met particulièrement l'accent sur plusieurs secteurs-clés, largement représentés par des start-up du territoire : économie numérique, économie verte, industries culturelles et créatives, santé et mobilités innovantes.

1.2) Présentation de Vivatech

Vivatech est le plus grand salon dédié à la tech et aux start-ups en Europe. Lors de sa précédente édition, il a rassemblé plus de 165 000 participant-es, 3 500 exposant-es, 400 speakers et des media venus de 174 pays.

Vivatech se tiendra à Paris du 11 au 14 juin 2025. Parmi les thèmes de cette édition, on trouvera l'intelligence artificielle, mais aussi la cybersécurité, le quantique, le développement durable, la santé, les industries culturelles et créatives...

Par sa dimension internationale, Vivatech est une formidable opportunité pour les start-up de faire connaître leurs innovations auprès d'un large public, développer leur marché, rencontrer des investisseurs, trouver des partenaires stratégiques, faire de la veille technologique...

Plus d'informations sur Vivatech : <https://vivatechnology.com/>

1.3) Appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de sélectionner 20 entreprises maximum pour participer au salon Vivatech sur le stand de l'Eurométropole :

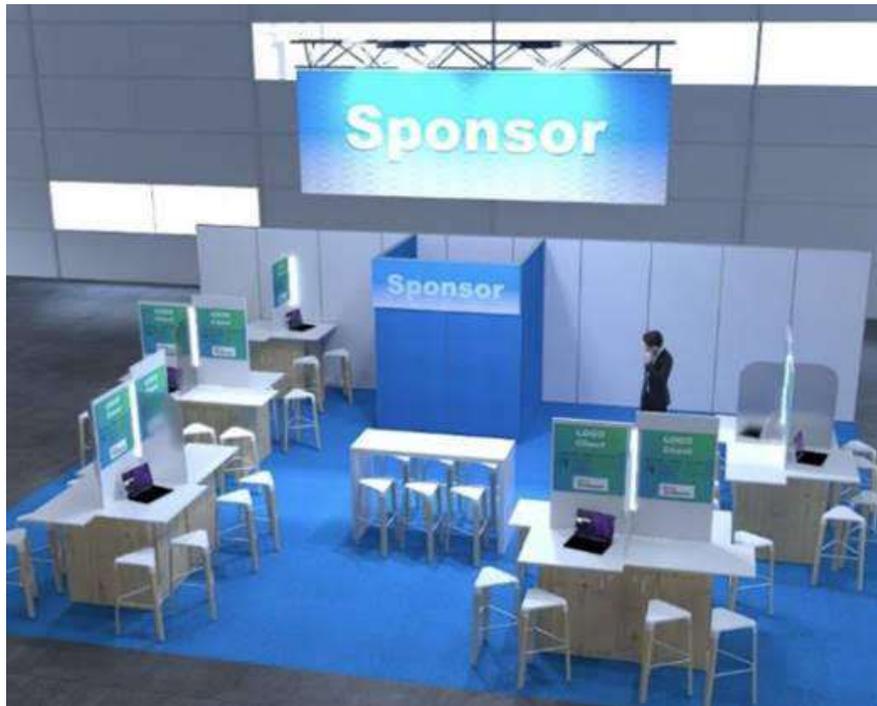
- 10 start-up B2B les 11 et 12 juin
- 10 start-up B2C les 13 et 14 juin

L'Eurométropole disposera d'un stand d'une surface totale de 43,5 m² dans la zone EuropaTech. Le coût total de la participation de l'Eurométropole de Strasbourg à Vivatech, incluant le stand, les accès au salon et les services associés, représente une valeur totale de 100 000 euros environ.

L'Eurométropole propose aux lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt un tarif préférentiel de 825 euros HT, soit 990 euros TTC (valeur réelle de 5 000 euros).



Plan de Vivatech et position du stand de l'Eurométropole de Strasbourg



Exemple de stand

2) Engagements des parties

2.2) Engagement de l'Eurométropole de Strasbourg

La collectivité s'engage à :

- Mettre à disposition des lauréats un espace de 4 m² sur le stand de l'Eurométropole à Vivatech pour une période de 2 jours, incluant :
 - o 1 desk comprenant un espace de stockage
 - o 2 chaises hautes
 - o 1 signalétique personnalisée
- Mettre à disposition 4 pass d'accès nominatifs par lauréat pour la durée totale du salon ;
- Permettre d'accéder à tous les services réservés aux exposants ;
- Organiser des temps collectifs de préparation en amont du salon en lien avec les structures partenaires de l'écosystème local de l'innovation :
 - o Prise de parole et pitch (2 heures)
 - o Comment bien préparer sa participation au salon (2 heures)
- Valoriser la participation des lauréats à Vivatech grâce aux moyens de communication dont elle dispose (print et web, événements...).

2.1) Engagement de la part des entreprises lauréates

Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt s'engagent à :

- S'acquitter auprès de l'Eurométropole de Strasbourg du montant de 990 euros TTC, en contrepartie de l'espace mis à disposition sur le stand de l'Eurométropole pour une durée de 2 jours ;
- Mobiliser les équipes nécessaires à la participation au salon et à l'animation du stand ;
- Garantir la présence en permanence de 1 personne minimum de son équipe sur le stand de l'Eurométropole pendant 2 jours ;
- S'assurer que les équipes présentes sur le salon puissent justifier d'un niveau d'anglais B2 minimum selon le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) ;
- Participer à tous les temps de préparation organisés en amont du salon ;
- Répondre aux sollicitations de la collectivité pour toute question relative à leur participation à Vivatech ;
- Faire état du soutien de la collectivité dans leur communication et dans les media ;
- Autoriser l'Eurométropole de Strasbourg à utiliser les données transmises lors du présent appel à manifestation d'intérêt pour toute action de communication et de promotion réalisée par la collectivité à compter de l'annonce des lauréats et pour une durée d'un an à partir de celle-ci.

En cas de non-respect de ces engagements, l'Eurométropole de Strasbourg se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise au salon Vivatech sans aucun droit à remboursement.

3) Sélection des entreprises

3.1) Conditions d'éligibilité

La participation à l'appel à manifestation d'intérêt est ouverte aux entreprises basées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, à l'exception des membres du jury et des partenaires de l'appel à projets.

L'entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Être une TPE ou PME (effectif < 250 salariés, CA < 50 M€, hors filiale majoritaire d'un groupe),
- Être financièrement saine,
- Avoir son siège social dans le périmètre géographique de l'Eurométropole de Strasbourg.

3.2) Critères d'évaluation des projets

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Pondération
Stade de développement de l'entreprise	30%
Caractère innovant du produit ou service proposé	30%
Secteur d'activité correspondant aux priorités de la stratégie d'innovation de l'Eurométropole de Strasbourg	20%
Contribution aux objectifs du Pacte pour une économie locale durable (impact positif de la solution proposée pour l'environnement et la société)	10%
Implication dans l'écosystème local	10%

3.3) Composition et fonctionnement du jury

L'Eurométropole de Strasbourg détermine la recevabilité des dossiers au regard des conditions d'éligibilité et de leur conformité au règlement.

L'analyse des propositions éligibles est menée par les services de l'Eurométropole concernés.

Un jury partenarial composé de représentants de l'Eurométropole de Strasbourg et de professionnels de l'écosystème local (SEMIA / Quest for Change, French Tech Est, Grand Est Développement International, accro...) évalue et sélectionne les candidatures au regard des critères ci-dessus (voir 3.2) sur la base des dossiers de candidature et d'une présentation orale en anglais.

Le jury est indépendant et souverain. Ses recommandations sont sans recours. Elles reposent sur le décompte des voix des membres du jury.

Les membres du jury disposent tous d'une voix, sauf en cas d'égalité où le vote du président comptera pour voix double. Le jury établira une liste des candidatures par ordre de voix décroissant, signée par tous ses membres.

L'avis du jury est consultatif. Ses recommandations seront soumises à la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, ou à son/sa représentant-e, qui établira la sélection des lauréats.

Tout membre du jury ayant un lien juridique ou d'affaires avec un candidat devra s'abstenir de participer à la délibération concernant le projet.

Les membres du jury et toutes les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt s'engagent à garder confidentielle toute information relative aux entreprises candidates.

4) Calendrier et dossier de candidature

4.1) Calendrier

L'appel à projets est ouvert du 7 février 2025 au 6 mars 2025 à 12h00, date limite de dépôt des dossiers de candidature.

La présentation orale des projets devant le jury aura lieu le 18 mars 2025.

L'annonce de l'ensemble des lauréats aura lieu fin mars 2025.

4.2) Pièces à fournir

Les participants devront obligatoirement fournir un dossier de candidature dûment complété comprenant les éléments suivants

- Informations relatives à l'entreprise : identification, adresse, représentant légal
- Présentation de l'activité : description du produit ou service, marché cible, caractère innovant, contribution aux transitions environnementale et sociétale
- Stade de développement
- Financement : aides obtenues et levées de fonds
- Implication dans l'écosystème local
- Motivations
- Participant-es pressenti-es

Des documents complémentaires pourront être demandés aux lauréats (Kbis par exemple).

4.3) Délais de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 6 mars 2025 à 12h00.

Le dossier de candidature doit être déposé en ligne grâce au lien suivant : <https://demarches.strasbourg.eu/candidature-vivatech-2025>

Tout dossier incomplet, ou comportant des informations mensongères, sera considéré comme nul.

Les questions relatives à l'appel à manifestation d'intérêt sont à envoyer par mail à : sandrine.andre@strasbourg.eu et arnaud.guittard@strasbourg.eu